

LE DOSSIER

- Spécial Budgets 2025

Du côté du Pôle Administration Générale (PAG)

Quelques rappels de votre Police Pluricommunale

Agenda



Com' Lesparre Médoc

N°58 # Magazine municipal d'informations / Avril-Mai 2025 #

RETOUR SUR LE 2ÈME CONGRÈS DES VILLES SOUS-PRÉFECTURES
LESPARRE-MÉDOC - 14 ET 15 MARS 2025



<https://www.lesparre-medoc.fr/>

Ville de Lesparre-Médoc
Résultat durable

LIRE P3

PRATIQUE

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
05 56 73 21 00 - Choix 2

Police Pluricommunale
05 56 73 21 06

Communauté de Communes
Médoc Cœur de Presqu'île
05 56 41 66 60

Clinique Mutualiste de Lesparre-Médoc
05 56 73 10 00

SAMU 15

Gendarmerie
17 ou 05 56 73 46 70

Pompiers
18 ou 05 56 73 40 11



Lien Android



Lien iOS

SOMMAIRE

2 CCAS : Appel aux dons

3 Édito de M. le Maire

4 Dossier Spécial Budgets 2025

5 Dossier Spécial Budgets 2025

6 Dossier Spécial Budgets 2025

7 Tribune libre

8 Du côté du PAG

9 Rappels de votre Police Pluricommunale

9 Nouveaux véhicules techniques

#10 Les pompiers de Lesparre recrutent

#11 Lespar'Run 2025 : une belle réussite

#11 L'École de Musique a fait son SHOW !

#12 À vos agendas

#12 Lespar'Culture : retour en images



CCAS - APPEL AUX DONs

Dans le cadre de notre journée intergénérationnelle « Générations en fête », qui aura lieu le 12 juin prochain, nous avons besoin de CD, DVD et de boutons dont vous n'avez plus l'utilité (toutes tailles, toutes couleurs, environ 300) pour la réalisation du cadeau des enfants.

Nous vous invitons à relayer l'information et nous vous remercions pour votre générosité et votre soutien, qui permettront la réussite de cette manifestation.



Les dons devront être déposés au CCAS avant fin avril.

édito

Chères lesparraïnes, chers lesparraïns,

Nous sommes le 28 Pluviôse de l'An 8 (17 février 1 800). En ce début du 19ème siècle, Napoléon 1er, avec sa vision d'un État moderne, crée les sous-préfectures. 225 ans plus tard, elles sont toujours présentes et elles continuent d'irriguer l'ensemble du territoire métropolitain mais aussi l'outre-mer.

En y regardant de près, on voit bien que les logiques qui ont conduit Napoléon à créer les sous-préfectures restent plus que jamais d'actualité. Assurer une présence de l'État partout, « dans les moindres recoins de France », en s'appuyant sur les villes de centralité, petites ou grandes.

Le statut de ville sous-préfecture a permis à Lesparre d'accueillir, les 14 et 15 mars derniers, le 2ème congrès de la seule association qui aujourd'hui les défend, le Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures et de centralité. Association dans laquelle j'occupe les fonctions de Secrétaire national.

Ces 2 journées ont d'abord été l'occasion pour notre commune d'accueillir un Ministre en exercice, en la personne de Mme Juliette Méadel, Laurent Carrié, Conseiller du Président Macron, et de Jean Louis Borloo, ancien Ministre et ancien Maire de Valenciennes, sans oublier plusieurs Sénateurs de la Gironde, notre Députée, la Vice-Présidente de la Région représentant le Président Rousset ou encore notre Conseillère régionale du Médoc, témoignant bien de la reconnaissance que chacun apporte à ce Mouvement présidé par le Maire de Châteaudun, Fabien Verdier. Cela n'était pas arrivé depuis de très nombreuses années.

Ce congrès fut pour moi surtout un temps d'échanges avec de nombreux collègues maires.

Le premier enseignement que je tire de ces rencontres et de ce congrès, c'est la confirmation que les problématiques et difficultés que nous rencontrons à Lesparre sont à peu près les mêmes dans toutes les villes sous-préfectures et de centralité de taille identique mais aussi beaucoup plus importantes. Abandon des services de l'État, manque de ressources financières et baisse des capacités d'investissement, disparition du commerce de proximité, tensions sur le logement, désertification médicale, paupérisation des centres-villes...

Il n'est pas question pour moi de me complaire dans un discours misérabiliste comme beaucoup ont tendance à le faire quand il s'agit de parler du Médoc. Mais il faut être pleinement conscient de la situation si on veut agir efficacement.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'un simple constat. Nous devons proposer des solutions, et aussi permettre une prise de conscience de nos difficultés au plus haut sommet de l'État. C'est ce que nous nous efforçons de faire. Au cours des derniers mois, les rendez-vous dans les Ministères se sont succédés. J'ai aujourd'hui la conviction que nous sommes entendus. Je ressens une volonté de l'État de revoir en profondeur sa politique envers les villes sous-préfecture et plus largement les territoires ruraux où elles sont implantées. Notre association a élaboré 21 propositions pour accompagner ce changement. A l'heure où vous lirez ces lignes, elles auront été remises au Président de la République.

Fidèle à l'adage « Aide-toi et le ciel t'aidera », je n'en oublie pas moins que l'avenir de Lesparre-Médoc repose avant tout sur ce que nous entreprenons au sein de la municipalité et du conseil municipal. Cette année encore, malgré un contexte difficile, nous restons ambitieux en termes d'investissements et de projets. Vous en verrez le détail dans les pages consacrées au budget. Nous poursuivons également nos efforts de gestion. Ils nous permettent depuis maintenant 6 ans de ne pas recourir à l'emprunt. Ces efforts ont d'ailleurs été relevés par la Chambre Régionale des Comptes. Elle note dans son dernier rapport consacré à Lesparre, la gestion qualitative de la collectivité dont les indicateurs financiers s'améliorent nettement grâce notamment à l'absence d'emprunts. Ce qui témoigne de l'excellence des services concernés.

Bernard GUIRAUD, maire de Lesparre

1er vice-président de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île

Le conseil municipal s’est réuni le lundi 31 mars 2025 pour procéder aux votes des budgets primitifs de la commune, de l’eau et de l’assainissement. Toutes ces délibérations ont été votées à l’unanimité, signe de la confiance accordée par tous les conseillers au maire, pour la gestion financière de la commune.



Subventions à diverses associations et au CCAS

Avant de voter les budgets, il convient d’attribuer les subventions aux différents bénéficiaires.

Organismes	Montant attribué en 2024	Montant attribué en 2025
18 associations	170 000 €	170 000 €
Réserve disponible de 6 968 €		
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	210 000 €	240 000 €

Contribution financière pour la consommation d'eau par les services communaux

Sur proposition de Mr le Maire et à l’avis unanime du conseil d’exploitation des régies de l’eau et de l’assainissement, il est instauré une participation financière de la commune à la régie de l’eau, à hauteur de **14 500 €**, pour 2025 et révisable chaque année. Cette contribution de la Commune à la régie de l’eau reflète la consommation annuelle de tous les services et bâtiments communaux.

Budget Commune 2025

Le budget de la Commune 2025 dont la balance générale s’équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 735 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 524 700 €

Section de fonctionnement :

Elle s’équilibre à **7 735 000 €**, intégrant l’excédent de **717 414,27 €** constaté au compte administratif 2024.

Dépenses :

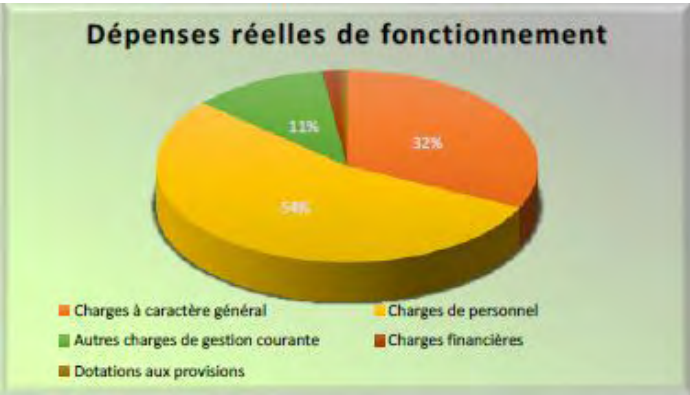
Les dépenses à caractère général sont maintenues à leur niveau de 2024, à savoir **2 149 600 €**. La mise en œuvre du savoir-faire technique de nos agents ainsi que la rigueur de l’ensemble des services municipaux sont, cette année encore, l’objectif commun permettant ainsi de contenir les dépenses, tout en valorisant notre qualité de service aux citoyens lesparrains, le patrimoine municipal et la maintenance afférente.

Cette année et à des fins de conformité aux évolutions de dispositifs règlementaires et sécuritaires, il convient d’actualiser, pour certains services municipaux, les différents plans d’intervention actuellement en vigueur. Aussi, le Plan de Maîtrise Sanitaire du service de restauration scolaire ou encore le Plan Local d’Urbanisme, document référentiel du service urbanisme, doivent être révisés. En conséquence, il est provisionné, au préalable, **45 000 €** sur le poste «Études».

Conformément aux orientations budgétaires et à la décision gouvernementale relative à l’augmentation du taux des cotisations patronales CNRACL, au 1er janvier 2025, de 3 points, passant de 31,65 % à 34,65 %, dont le coût supplémentaire est estimé à 25 000 € pour la collectivité, les charges de personnel sont budgétées à hauteur de **3 635 000 €**. Est aussi intégré le traditionnel Glissement Vieillesse Technicité ainsi que le recrutement d’un nouvel agent de police municipal renforçant le service.

Le concours financier de la ville de Lesparre Médoc auprès des associations est également maintenu à son niveau de 2024, à savoir le montant des subventions s’établit à **170 000 €**.

En sus, le Centre Communal d’Action Sociale s’est professionnalisé avec l’intégration d’un personnel diplômé et qualifié, Assistante Sociale/CESF permettant le développement des nouvelles actions de prévention. Pour cela, la participation annuelle de la commune est portée à **240 000 €**.



Recettes :

Les services de l’État nous ont notifié les bases et produits prévisionnels du revenu des impositions des taxes locales pour l’année 2025. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives prévisionnelle est de 2 %. Le montant prévisionnel du produit de la fiscalité locale est budgété à hauteur de **3 500 000 €**, par principe de prudence.

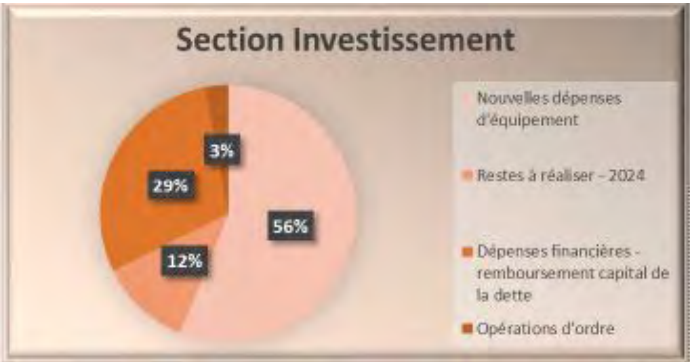
Les dotations et participations sont inscrites à hauteur de **1 805 000 €**.

Le produit des services, redevances et ventes diverses est prévu pour **628 000 €**.

Section d'investissement :

Elle s’équilibre à hauteur de **2 524 700 €**. Les nouvelles dépenses d’équipement s’établissent à **1 082 909,84 €**. Elles concernent principalement :

- La réfection des toits terrasses des écoles municipales
- Le renouvellement du parc informatique de l’école élémentaire Maurice Beaugency
- La réhabilitation des écuries
- Le programme de voirie 2025
- La réhabilitation du parking, Place Fouchou Lapeyrade – Ecole Infirmières
- L’aménagement du quartier de l’Equerre



Le financement des nouveaux investissements est essentiellement constitué par le FCTVA à hauteur de **170 000 €**, le produit de futures cessions immobilières pour un montant de **330 000 €** mais également par de l’autofinancement composé du virement de la section de fonctionnement à hauteur de **500 000 €** et de l’amortissement des biens et travaux acquis les années précédentes pour **537 000 €**.

Il convient de préciser que l’excédent de fonctionnement capitalisé, affecté pour **794 590,16 €**, permet l’équilibre budgétaire de la section d’investissement.

Pour 2025, la collectivité souhaite maintenir, pour une année supplémentaire encore, et ce, pour la sixième année consécutive, son désendettement en n’ayant pas recours à l’emprunt pour financer ses futures opérations structurantes.

Le capital restant dû au 1er janvier 2025 s’établissait à **3 469 975,24 €**. Le montant de l’annuité en 2025 s’élève à **642 823,94 €**.

Budget annexe 2025 de l'Eau

Conformément au débat d’orientations budgétaires et, le cas échéant aux précédents votes de la séance, à compter du 1er juillet 2025, la régie municipale Eau et Assainissement devrait être dotée d’une entité juridique propre incluant la personnalité morale et une autonomie financière individuelle. Dans ce contexte, et afin de respecter les principes règlementaires budgétaires, le budget annexe de l’Eau 2025 a été réalisé en intégrant cet élément.

Le budget de l'Eau 2025, dont la balance générale s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	935 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	484 000 €

Section d'exploitation :

Les dépenses réelles d’exploitation s’établissent à **698 063,26 €** comprenant notamment **120 000 €** de charge de personnel. Les charges à caractère général à hauteur de **179 663,26 €**, le reversement de la part Assainissement de l’eau facturée aux abonnés pour **265 000 €**, les redevances dues à l’Agence de l’Eau pour **105 000 €** constituent également ces charges de fonctionnement.

La principale recette de ce service est la facturation de l’eau aux abonnés estimée, pour le premier semestre 2025, à **560 000 €**.

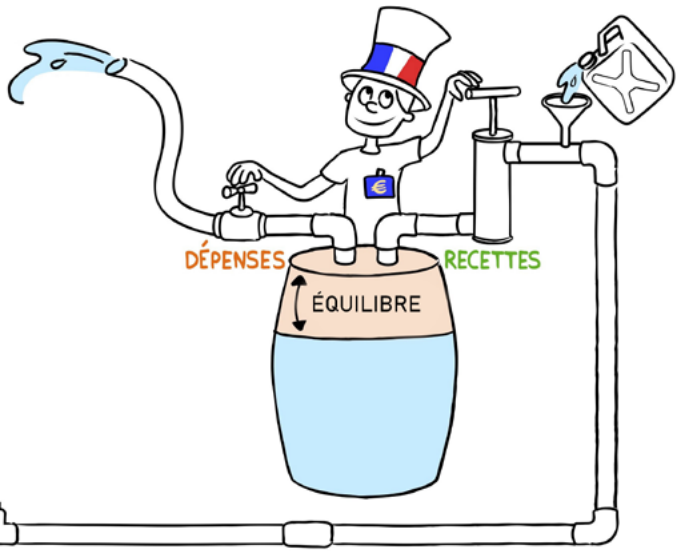
Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **484 000 €** comprenant l'excédent d'investissement 2024 de **64 971,29 €**.

Les nouvelles dépenses d'équipement sont programmées à hauteur de **152 986,74 €**. Elles incluent principalement :
- L'acquisition d'un logiciel de gestion financière et paie ;
- La tranche conditionnelle des travaux de réfection d'alimentation en eau potable de la Zone de Belloc ;

Les recettes nécessaires au financement de ces travaux ainsi qu'au remboursement du capital de la dette sont l'autofinancement pour **236 000 €** et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **182 091,97 €**.

Au 1er janvier 2025, l'encours de la dette se monte à **747 345,12 €** avec une annuité pour 2025, de **82 744,40 €**.



Budget annexe 2025 de l'assainissement

Pour cette année 2025, à l'instar du budget annexe Eau, les évolutions juridiques programmées pour le 1er juillet 2025 ainsi que l'augmentation des tarifs de l'assainissement collectif de 4 % sur la part variable eau assainie et de 2 % sur l'abonnement annuel sont intégrées au budget annexe de l'assainissement 2025.

Le budget de l'Assainissement 2025, dont la balance générale s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	661 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	370 700 €

Section d'exploitation :

Pour la section d'exploitation, le budget 2025 s'équilibre à hauteur de **661 000 €**. L'excédent de **302 160,67 €** constaté au compte administratif 2024 y est repris.

Les charges à caractère général se portent à **155 500 €**. Les charges de personnel pour **100 000 €**, le reversement des taxes à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour **64 000 €** et les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts) pour **25 000 €** constituent essentiellement les dépenses réelles d'exploitation.

Il est à préciser que les restes à réaliser de fonctionnement, de 2024, relatifs aux diagnostics permanent et périodique du système d'assainissement, sont inclus pour **56 520,00 €** en dépenses et **23 287,50 €** en recettes.

Les recettes réelles, à hauteur de **297 551,83 €**, se composent majoritairement de la vente d'eau assainie aux usagers et des redevances de raccordement au tout à l'égout.

Section d'investissement :

La section d'investissement, en 2025, s'équilibre à **370 700 €** intégrant le déficit constaté sur l'exercice 2024, à savoir **107 261,33 €**.

Les nouvelles dépenses d'équipement sont programmées à hauteur de **68 457,24 €**. Elles portent principalement sur :
- La tranche conditionnelle des travaux de réfection des réseaux eaux usées de la Zone de Belloc ;

Le remboursement du capital des emprunts d'un montant de **136 500 €**, ces nouveaux aménagements et le déficit antérieur seront essentiellement financés par l'autofinancement pour **235 000 €**.

Concernant la dette, le capital restant dû au 1er janvier 2025 s'établit à **1 278 698,99 €**. Le montant de l'annuité en 2025 s'élève à **161 297,55 €**.

Vote des taux 2025 des taxes locales

Le conseil municipal du 27 février a reconduit à l'unanimité les taxes locales de 2024 :

TAXE FONCIÈRE BÂTIE	41,24 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE	64,58 %
TAXE HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES	16,96 %

Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous publions un espace réservé à l'expression des différents groupes politiques représentés au Conseil Municipal.

Groupe de la majorité : Pour que Lesparre vive avec son temps

Un premier aménagement du quartier de l'Équerre vient d'être validé par le Conseil Municipal

Initié en 2008 pour la revitalisation de l'hyper Centre-Ville, par la première équipe dirigée par notre maire actuel, le projet de l'aménagement du quartier de l'Équerre voit enfin le jour avec la délibération prise à l'unanimité par le Conseil Municipal du 31 mars dernier.

Pour l'instant, ce quartier a déjà connu de profondes transformations laissant place à une réserve foncière non bâtie de près de 7 000 m². Depuis 10 ans, de nombreux promoteurs et investisseurs se sont positionnés pour aménager ce grand espace. Devant les difficultés liées aux contraintes urbanistiques, tous ont renoncé à mettre en œuvre l'aménagement qu'ils proposaient. La majorité municipale a souhaité ne pas laisser cette friche urbaine en plein cœur de Lesparre.

L'objectif de ce premier aménagement consiste en la création d'un espace de respiration, alliant un axe de cheminement piéton entre l'hyper Centre-Ville et ses commerçants, et le Quartier XIXème, quartier historique de la ville, accueillant de nombreux services administratifs, culturels et scolaires. Des aires de jeux pour les plus jeunes et de pique-nique ainsi que des espaces de végétalisation devraient conférer à ce « parc » verdoyant un caractère intergénérationnel conforme à la volonté municipale.

Ces investissements seraient éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2025).

Le plan de financement prévisionnel a été adopté par l'assemblée municipale et laisse apparaître un montant des travaux HT de 69 259 € diminué de 17 314,75 € (subvention DETR de 25%), l'autofinancement (HT + TVA) s'élèverait donc à 65 796,05 €.

Bernard Guiraud, Maire de Lesparre, a précisé avant le vote que ces aménagements de l'espace public n'entraveraient pas un éventuel futur projet immobilier qui reste toujours souhaitable dans l'esprit des élus majoritaires.

Francis Augeau dit Papy Chocolat nous a quittés

Le 21 mars dernier, Francis Augeau surnommé affectueusement Papy Chocolat s'est éteint des suites d'une longue maladie qu'il a combattue jusqu'au bout de ses forces. Avec sa disparition, la Ville perd un des piliers des bénévoles de son tissu associatif. Et c'est bien à ce titre que la majorité municipale lui rend hommage. Francis Augeau avait mis son métier de pâtissier-chocolatier au service de la communauté associative qu'elle soit sportive ou culturelle, des écoles communales auprès desquelles il organisait des ateliers de confection de bouchées en chocolat. C'est tout naturellement qu'il avait rejoint le conseil municipal de 2014 à 2020 en siégeant dans l'équipe majoritaire. Au début de la COVID, Francis Augeau avait gratuitement distribué des masques en tissu façonnés par son épouse Chantal. Au cours de la cérémonie des vœux 2023, Papy Chocolat avait été érigé au rang de citoyen d'honneur pour tous les services rendus à nos concitoyens. Nous présentons à son épouse Chantal et à toute sa famille, nos bien sincères et attristées condoléances. Que le souvenir de Francis Augeau reste vivant, dans le cœur de chacun d'entre nous.

Groupe d'opposition : Lesparre au Quotidien

À l'instar du nouveau marché couvert de Lacanau ville et de l'élan économique engendré par ce lieu de vie, nous restons persuadés que l'engagement des élus locaux pour l'aménagement d'un centre-ville fait toute la différence pour dynamiser l'économie de proximité. Nous ne pouvons plus nous contenter d'un laconique "les marchés n'ont plus la côte" alors que des exemples alentours nous prouvent le contraire. Halle couverte ? Place Gambetta ? Il est, de toute évidence, urgent de remettre le marché au centre du village. Ce sera un de nos fers de lance de cette fin de mandat. We have a dream!

Groupe d'opposition : Autrement la ville

Un congrès en déni de réalité ? Avant de gémir en S-Préfecture dégradée auprès d'un Etat-papa en surdité chronique, Lesparre ferait mieux de commencer par être une ville, avec une vraie politique de ville si cruellement absente et déconnectée du PNR & de la Région depuis 17 ans.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025/2026

L'inscription à l'école de vos enfants est obligatoire dès l'âge de trois ans. La Ville de Lesparre-Médoc vous informe que les inscriptions scolaires et périscolaires pour l'année 2025-2026 sont ouvertes jusqu'au lundi 30 juin 2025 auprès du service scolaire.

Qui est concerné ?

- * les enfants entrant en petite section de maternelle
- * les élèves de grande section qui entrent en CP
- * les nouveaux arrivants sur la commune.

Comment ?

Vous devez télécharger vos dossiers sur le site Internet de la commune ou les retirer en mairie. Retrouvez toutes les informations utiles ici : <https://www.lesparre-medoc.fr/mon-quotidien/scolarite-enfance/inscrire-mon-enfant-a-lecole/>

La demande d'inscription ne pourra être retenue que si le dossier est complet.

Un certificat d'inscription scolaire vous sera remis. Il vous sera utile pour procéder aux formalités d'admission auprès de l'école dans laquelle votre enfant sera scolarisé.



RÉSERVATION DES SALLES COMMUNALES PAR LES ASSOCIATIONS POUR LA SAISON 2025/2026

La réunion préparatoire du calendrier de pré-réservation des salles communales pour la saison 2025-2026 aura lieu en mairie le **jeudi 12 juin 2025 à 17 heures 30**. Les desideratas doivent être exprimés **avant le vendredi 23 mai 2025** à l'aide du formulaire disponible au service manifestation de la mairie ou sur le site internet de la commune.



REPRISE DES SÉPULTURES EN TERRAIN COMMUN DANS LE CIMETIÈRE DE LESPARRE

La commune vous informe qu'il sera prochainement procédé à la reprise des sépultures en terrain commun de plus de 5 ans.

Les familles sont invitées à procéder à l'enlèvement des objets, signes et monuments funéraires ou à faire connaître au service état civil de la mairie leurs intentions vis-à-vis de cette sépulture. Toutefois, aucune fosse située dans le terrain commun ne pourra être convertie en concession sur place. Les familles ont la possibilité d'acquérir une concession temporaire, avant l'expiration des cinq ans, pour procéder à l'exhumation du défunt et à sa réinhumation en emplacement concédé.

À défaut d'acquisition d'une concession par les familles, les restes mortuaires trouvés dans ces emplacements en terrain commun, seront déposés dans un reliquaire, puis réinhumés, avec toute la décence qu'il convient, dans l'ossuaire communal.

Pour toute information, nous vous invitons à vous rapprocher du service état civil et à consulter le site funéraire communal à l'adresse : https://cimetiere.3douest.com/portail_extranet/lesparremedoc



VOTRE NOUVEL ESPACE "ÉTAT CIVIL"

Depuis le début du mois de mars 2025, les agents de l'état civil ont le plaisir de vous accueillir dans un nouvel espace, plus spacieux et plus lumineux, pour effectuer toutes vos démarches.

Les travaux ont été réalisés en régie par les services techniques municipaux.



La taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Le débroussaillage

Plus qu'une nécessité, une obligation !

Je débrousaille mon terrain pour protéger la forêt et mon habitation



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



NOUVEAUX VÉHICULES TECHNIQUES

Ces derniers mois, la municipalité a renouvelé certains de ses véhicules techniques pour les rendre plus performants.



En 2024, de nombreuses recrues ont rejoint la caserne de Lesparre et ont été, en partie, présentées au maire le 28 février 2025 :

- Les sapeurs-pompiers Ferdaous Amourri, Juliette Anglade, Lenny Caradec, Nora De Wilde, Milo Millocco, Tilann Moizeau, Matteo Polcri, Pascal Romano, Alexia Tourenne ;

Soit un total de 9 recrues (5 hommes et 4 femmes) pour l'année 2024.



Mais ce n'est pas suffisant...Les pompiers de Lesparre ont encore besoin de vous autant que nous avons besoin d'eux.

Alors devenez Sapeur-pompier volontaire !

C'est quoi être sapeur-pompier volontaire ?

Être sapeur-pompier volontaire, c'est s'engager au service de la population.

C'est découvrir et développer au sein d'une corporation des valeurs fortes telles que l'altruisme, la solidarité ou encore le courage.

L'engagement de sapeur-pompier volontaire n'est pas un travail, il est réalisé durant son temps libre, en parallèle de son activité professionnelle ou de ses études.

Les SPV participent à l'ensemble des missions de sécurité civile confiées aux sapeurs-pompiers : secours à personne, lutte contre les incendies, protection des biens et de l'environnement, etc.

Ils interviennent toujours en équipe et adhèrent à des valeurs telles que le dévouement, la discipline, la discrétion, la tolérance et le respect.

L'engagement « différencié » offre depuis 2019, la possibilité de s'engager comme SPV en mission unique « secours à personne ». Ce type d'engagement s'adresse aux personnes ne souhaitant pas intervenir sur des missions incendie ou ayant une restriction d'aptitude physique ou médicale. À tout moment, le SPV peut décider de mettre fin à son engagement.

Quelles sont les conditions d'engagement ?

L'engagement de sapeur-pompier volontaire est ouvert à tous (aucun diplôme exigé). Il est régi par quelques conditions :

- Être âgé de 17 ans minimum (55 ans maximum)
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Pour les étrangers (hors union européenne) : une carte de séjour ou de résident
- Ne pas avoir de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions médicales et physiques adaptées à la future activité.
- Habiter à moins de 12 minutes d'un centre de secours en Gironde

Plus d'informations ?
www.pompier33.fr



**Devenez-vous aussi
SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE EN GIRONDE**

Nous avons besoin de vous.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

22, Boulevard Pierre 1^{er} - 33081 BORDEAUX CEDEX

05.56.01.84.40 @ contact@sdis33.fr



www.pompier33.fr

500 coureurs ont participé à la 4ème édition de la Lespar'Run

Dimanche 30 Mars 2025, par une météo fraîche et ensoleillée, 500 coureurs ont pris part à la 4ème édition de la Lespar'Run organisée par le SAM Athlé, présidé par Lionel Béziers.

Quatre parcours étaient proposés aux compétiteurs, des poussins jusqu'aux seniors : semi marathon, 10 kms, 5 kms et 2,6 kms. Une randonnée pédestre venait compléter ces épreuves sportives.

L'ensemble des participants a salué l'excellence de l'organisation et les belles balades à travers vignes et forêts.

La municipalité s'associe aux organisateurs pour remercier les quelques 120 bénévoles qui ont permis de sécuriser les parcours au côté de la police pluricommunale. D'ores et déjà, l'édition 2026 a été annoncée par le Président Béziers.



L'école de musique a fait son SHOW !

Dimanche 16 février, l'école de musique de Lesparre a organisé son traditionnel spectacle des adhérents mettant ainsi à l'honneur pianistes, violonistes, chanteurs et jeunes en éveil musical. Un public nombreux a ainsi pu apprécier les talents des artistes de tous âges sous la baguette d'Aurélie Rustique, directrice de l'école.





RETOUR EN IMAGES DES ACTIONS DU SERVICE CULTUREL



21 Février : Carnaval des écoliers



21 Février : Carnaval des écoliers



22 Mars : Ruée poétique - Incise littéraire



22 Mars : Ruée poétique - Incise littéraire



22 Mars : Ruée poétique - Concert "Super Ego"



22 Mars : Ruée poétique - Concert "Super Ego"